

# Le rendez-vous prestations

La MSA Côtes Normandes vous aide à faire valoir vos droits et ceux de votre famille. Notre ambition : vous permettre d'accéder à tous les droits et prestations auxquels vous pouvez prétendre en fonction de votre situation.

## ► Qu'est-ce que le rendez-vous prestations ?

Ce rendez-vous est proposé par un agent d'accueil de la MSA. Ensemble, vous abordez tous les aspects de votre situation (composition familiale, revenus, difficultés de santé, de logement...) pour étudier vos droits potentiels et les demander.

## ► Qui peut demander un rendez-vous prestations ?

Ce rendez-vous peut vous être proposé par la MSA. Vous pouvez aussi en faire la demande, notamment lorsqu'un événement survient dans votre vie : déménagement, naissance, séparation... autant de moments clés qui nécessitent une étude de votre situation.

*A chaque moment de votre vie,  
la MSA est là !*



vous accompagner

# Bienvenue

■ Vous êtes nouvel adhérent MSA



MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : AdobeStock - 2023

## « La MSA, c'est quoi ? »

La MSA Côtes Normandes gère la protection sociale des agriculteurs, chefs d'entreprises, salariés agricoles actifs et retraités des départements du Calvados et de la Manche.

### ► La MSA, organisme de protection sociale

La MSA verse

- les prestations aux **familles** (prestations familiales et de logement),
- les prestations de **santé** (remboursements de soins, indemnités journalières, prestations accident du travail et maladie professionnelle...),
- les prestations **retraite**
- et elle assure le recouvrement des **cotisations** auprès des professionnels agricoles.

### ► Le « plus encore » en MSA

En complément, la MSA prend en charge la **médecine du travail** des salariés agricoles et dispose d'un **service médical** (médecins conseils et personnels administratifs).

Elle déploie une politique d'action sanitaire et sociale qui se traduit par des **aides financières** et un **accompagnement social** pour la population qu'elle protège.

### ► Où se situe la MSA ?

Son siège social se situe à Caen, 37 rue de Maltot. Diverses structures d'accueil (la plupart sur rendez-vous) sont réparties sur les deux départements.

Flashez pour voir la carte des structures d'accueil



## « La MSA, ça change quoi pour moi ? »

### ► Est-ce que ce sera plus simple ?

La MSA est un guichet unique. Cela signifie qu'au lieu de 4 organismes au régime général (CAF, CPAM, Carsat, Urssaf), vous avez désormais **un seul interlocuteur** pour toute votre protection sociale : famille, retraite, santé, cotisations.

### ► Est-ce que je risque de percevoir moins de prestations qu'au régime général ?

Si vous avez changé de régime, rassurez-vous, vous ne percevrez pas moins de prestations qu'auparavant !

Pour les **prestations légales** (aides au logement, prestations familiales, remboursements de vos dépenses de santé...), leur montant est identique quel que soit votre régime de protection sociale. Par exemple, pour les aides au logement, c'est votre situation familiale et vos revenus qui déterminent leur montant, que vous soyez affilié à la CAF ou à la MSA.

En complément de ces prestations, la MSA Côtes Normandes déploie des **aides financières au titre de son action sanitaire et sociale**. Ces aides visent à aider les personnes qui en ont le plus besoin, en fonction de leurs parcours de vie. Elles s'adressent aux familles, aux jeunes, aux personnes malades ou en situation de handicap, aux actifs (salariés et exploitants agricoles), ou encore aux seniors.

Flashez pour découvrir les aides financières dont vous pourriez bénéficier



### ► Comment contacter la MSA ?

Vous avez plusieurs moyens de nous contacter.

Depuis votre compte en ligne «**Mon espace privé**» que vous pouvez créer sur notre site internet [cotesnormandes.msa.fr](https://cotesnormandes.msa.fr)

Par téléphone au **02 31 25 39 39** pour toute question concernant votre protection sociale.

Vous rencontrez des difficultés sur notre site internet ? Contactez notre équipe d'assistance aux internautes au **03 20 900 500**.

### ► Et à tout moment...

Téléchargez notre application mobile «**ma MSA & moi**». Simple et gratuite, elle vous permet de réaliser de nombreuses démarches :

- contacter à tout moment votre MSA par message sécurisé,
- demander un rendez-vous,
- déposer un document,
- consulter vos paiements et remboursements,
- ou encore modifier vos coordonnées personnelles.

► Pour pouvoir l'utiliser, pensez à créer auparavant votre compte personnel «**Mon espace privé**» sur notre site [cotesnormandes.msa.fr](https://cotesnormandes.msa.fr)